

Direction Générale des Douanes



**CIRCULAIRE N° 1619 / DGD/DU/ 24 JUIN 2013
(DIFFUSION GENERALE)**

Objet : Délivrance des attestations relatives aux marchandises ayant fait l'objet d'un ordre d'inspection avant le 1^{er} juillet 2013.

Réf : Circulaire n° 1614/DGD du 17 juin 2013.

Il me revient que les dispositions de ma circulaire visée en référence font l'objet d'interprétation quant au sort réservé aux marchandises ayant fait l'objet d'un ordre d'inspection avant le 1^{er} juillet 2013, date d'entrée en activité de la société Webb Fontaine.

Pour éviter toute ambiguïté, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que s'agissant des importations ayant fait l'objet d'un ordre d'inspection avant le 1^{er} juillet 2013 par Bivac International, les usagers sont priés de se rapprocher de celle-ci pour l'obtention des attestations y afférentes.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature.

AMPLIATIONS

- MPMEF/CAB
- Syndicat des Transitaire
- Syndicat National des Transitaire
- FNISCI
- FENADIS
- CEGECI
- Toutes Directions Douanes.

